



## Prise de contrôle d'une société

Par **Keller Antoine**, le **25/04/2017** à **13:33**

Bonjour,

J'envisage de prendre une participation située entre 30 et 40% dans le capital d'une société anonyme. Je veux ensuite m'assurer de prendre le contrôle de cette société dans un délai de 5 ans maximum.

A votre avis, pour que cela réussisse qu'est-ce que je dois obtenir des actionnaires actuels ?

Vos réponses m'aideraient beaucoup :)

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **26/04/2017** à **13:48**

Bonjour,

le seul moyen de vous garantir la prise de contrôle est avec l'accord des associés au moins en partir par un pacte d'associés prévoyant des clauses en votre faveur du type préférence, préemption...ou des options de souscription d'action, création d'actions type vote double...

Les procédés sont nombreux mais peuvent être compliqués à mettre en oeuvre

après, sans garantie, vous pouvez toujours faire des offres d'achat, vous porter acquéreur de toute cession...

Cordialement

Par **Keller Antoine**, le **26/04/2017** à **14:14**

Merci beaucoup pour cette réponse claire et précise :)